



LES
AGENCES
DE L'EAU



La citoyenneté pour l'eau

L'eau étant considérée comme un bien commun de la nation, sa gestion est l'affaire de chacun. La préservation de sa qualité et de sa quantité doit donc induire des comportements individuels adaptés aux nouveaux enjeux. Et, avant tout, puisque la politique de l'eau se veut le fruit d'une concertation entre tous les usagers, les citoyens sont amenés à s'investir directement dans sa gestion locale.

Les principes de l'engagement citoyen

- les gestes au quotidien sont importants : tous les efforts des acteurs de l'eau seront compromis si les individus n'adoptent pas les bonnes attitudes (mauvais rejets qui entraînent des dysfonctionnements dans les stations d'épuration, pollution des rivières et des nappes souterraines, économies d'eau à grande échelle, choix d'éco-produits...),
 - la participation citoyenne est fondamentale : agir auprès des acteurs de l'eau permet de faciliter les choix publics de gestion de l'eau. Il est indispensable de savoir qui fait quoi dans le domaine de l'eau pour être une force de proposition (auprès du conseil de quartier, du conseil municipal, de la commission consultative des services publics locaux, au sein d'associations, lors d'enquêtes publiques, de consultations...),
 - les réglementations l'imposent : la législation demande désormais aux États de consulter davantage la population (par exemple : consultations sur le projet de SDAGE).
- je peux agir auprès de mes élus pour que l'intérêt général soit préservé : c'est le maire qui est responsable de l'eau potable et de l'assainissement dans la commune et qui doit fournir chaque année un rapport sur la qualité de l'eau,
 - avec mes amis, je peux demander un rendez-vous au maire de ma commune ; les plus jeunes peuvent en parler au conseil municipal des enfants,
 - je peux faire une enquête sur l'eau de ma commune (d'où vient-elle et où part-elle ?) et consulter dans ma mairie le résultat des analyses d'eau potable,
 - en tant qu'adulte, je peux participer aux commissions consultatives des services publics locaux délégués qui regroupent les élus et les associations d'une collectivité territoriale (Loi sur la démocratie de proximité du 5 février 2002),
 - je peux aussi intervenir lors de réunions publiques ou simplement répondre aux enquêtes publiques.

1. Je m'engage localement

Se sentir responsable des ressources en eau est la clef du succès pour sa protection. En tant qu'habitant, il est possible de participer aux décisions qui sont prises dans la commune :



Crédit photo : Fotolia



Crédit photo : ALG



Crédit photo : Fotolia

2. J'agis chaque jour

Éviter la pollution et le gaspillage devrait être un souci et un geste de tous les jours. Plus on prend soin, à tous les niveaux, des ressources en eau, plus sa gestion sera facile et le coût modéré.

Voici quelques gestes simples pour moins polluer l'eau :

- ne pas jeter de déchets (peinture, white-spirit, lingettes...) dans les toilettes ou les lavabos,
- apporter certains produits dans une déchetterie, les piles usagées à son magasin, les médicaments non-utilisés à la pharmacie, etc.
- ne pas jeter de produits polluants dans les canalisations ou les cours d'eau : papiers, huile de vidange, restes d'aliments...
- utiliser de préférence des produits d'entretien biodégradables et sans phosphate, composants très dangereux pour l'environnement,
- diminuer les doses de lessive dans le lave-linge et, de manière générale, réduire les quantités de produits de lavage.

Voici quelques gestes simples pour économiser l'eau :

- ne pas laisser couler inutilement l'eau au robinet,
- préférer les douches aux bains,
- sous la douche, couper l'eau pendant que vous vous savonnez,
- arrêter l'eau pendant le brossage des dents ou pendant le savonnage des mains,
- placer une brique dans le réservoir de la chasse d'eau pour limiter le volume d'eau utilisé à chaque fois ou installer une chasse d'eau économique,
- éviter de faire tourner le lave-vaisselle ou le lave-linge quand ils ne sont pas pleins,
- utiliser des appareils économes en eau comme les robinets mitigeurs,
- utiliser l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes,
- faire réparer les fuites,
- dans le jardin, recueillir l'eau de pluie pour arroser les plantes, biner régulièrement et arroser de préférence le soir pour limiter l'évaporation.



Crédit photo : Fotolia



Crédit photo : Fotolia



Crédit photo : Fotolia



Crédit photo : Fotolia